

Déclaration Commissaires Paritaires CPE /SNES à la CAPA du 11/06/2013

Les élus du SNES dénoncent fermement la discrimination dont font l'objet les CPE avec une possibilité limitée d'accès à la Hors-Classe. En effet, Le ratio de promotion est resté fixé à 5% (7% pour les certifiés) empêchant ainsi la promotion d'un grand nombre de collègue (11 au lieu de 8, soit moins 3 uniquement à Clermont-ferrand).

Nous réaffirmons ici l'exaspération et la démotivation profonde des collègues CPE qui voient, depuis maintenant de longues années, se creuser le fossé entre leur rémunération et celle des collègues enseignants et personnels de direction.

Suite à l'audience de l'Inter-Syndicale CPE le 21/05/2013 nous prenons bonne note de l'engagement de la diffusion aux Chefs d'établissement de la circulaire Duvoye, du 12/09/2002, relative à l'application du décret n°2000-815 du 25 août 2000, faisant explicitement référence à un temps de travail de 35 h hebdomadaire évitant en cela les calculs « abracadabrantesques » ayant cours dans quelques établissements et tout aussi grave, des discriminations horaires entre CPE de la même académie.

Nous rappelons aussi notre opposition à la pratique des délégations rectorales afin de traiter des situations conflictuelles au sein de certains établissements car cela amplifie la sclérose enregistrée au niveau du mouvement, en particulier dans le bassin clermontois.

Enfin, nous vous alertons sur la dégradation constante des moyens alloués aux Vies Scolaires depuis plusieurs années. Nous dénonçons sans ambages l'hémorragie du nombre d'AED dans notre académie, soit une perte de 70 postes en ETP. La rentrée 2013, avec son lot de promesses non tenues, sera encore plus que les précédentes, placée sous d'inquiétants augures. A l'heure de la refondation de l'école, nous sommes malheureusement bien loin de « l'école de la bien-veillance » prônée par certains afin de favoriser les parcours individualisés des élèves.

De plus, cette dégradation des conditions de travail s'inscrit dans un cadre national de suppressions massives de postes d'AED, moins 2000 postes, que nous condamnons fermement. Nous appelons donc à signer massivement la pétition nationale de l'Inter-Syndicale et la pétition académique réalisée à l'initiative des syndicats de la FSU qui marquent ainsi leur opposition à cette politique.

Nous tenons à remercier les représentants de l'administration qui semblent avoir été sensibles à nos arguments en injectant dans le mouvement CPE les postes des collèges de Billom et des Martres de Veyre et en réservant des blocs de moyens provisoires pour l'affectation des fonctionnaires stagiaires. Cette attitude nous semble aller dans la bonne direction.

Les commissaires paritaires CPE du Snes.

Ph. Leyrat, O. Raluy, M. Gallais, E. Sabin, C. Bourdier